

REGLEMENT INTERIEUR

ACCUEIL DE LOISIRS SANS HEBERGEMENT CAPI CORSU

I PRESENTATION

L'Accueil de Loisirs Sans Hébergement Capi Corsu est situé sur 2 sites :

- Sur la Commune de Luri, dans les locaux de l'école de Luri Hameau de Piazza 20228 Luri.
- Sur la commune de Brando dans les locaux de l'école de Brando Route du Cimetière 20222 Brando.

Cet accueil est géré par la Ligue de l'enseignement de Haute-Corse.

Les partenaires de l'accueil sont : La communauté des communes du Cap Corse, la commune de Luri, la commune de Brando, la CAF et la DDCSPP.

Cet accueil est agréé par le Ministère de la Jeunesse et des Sports.

Ainsi un numéro de déclaration lui est attribué.

II CONDITIONS D'ADMISSION

Chaque famille est tenue de constituer un dossier d'inscription.

(L'enfant n'est admis qu'une fois son dossier d'inscription complet).

- Être âgé de 3 ans à 17 ans. Réservés aux enfants de la communauté des communes du Cap Corse.
- Inscription obligatoire pour chaque vacance scolaire
- Joindre obligatoirement au dossier :
 - Photocopie de la carte d'identité (recto-verso) ou passeport du tuteur légal
 - Numéro d'allocataire de la C.A.F.
 - Quotient familial C.A.F (original).
 - Certificat médical attestant que l'enfant est apte à la pratique de certaines activités sportives (plongée, parapente,) et qu'il ne présente aucune contre-indication à la vie en collectivité.
 - Fiche sanitaire de liaison
 - Test Aisance Aquatique à la pratique des activités nautiques

- Photocopie du carnet de santé (vaccins à jour)
- Autorisations parentales (transport + sorties + droit à l'image)
- Accusé de réception du présent règlement daté et signé

Tout changement de situation familiale (changement de domicile, changement de n° de téléphone, divorce, etc. ... doit être impérativement communiqué à la Direction de l'accueil collectif de mineurs).

III FONCTIONNEMENT

1. LES HORAIRES

- En extra scolaire (vacances)
 - Du lundi au vendredi de 8h00 à 18h00
 - Les parents qui désirent venir chercher leurs enfants en milieu de journée doivent signer une décharge parentale.

L'accueil des enfants est autorisé de 8h00 à 9h00.

Les parents peuvent venir chercher leurs enfants entre 16h30 et 18h00.

L'accueil de loisirs décline toute responsabilité en cas de problème survenu avant et/ou après les horaires indiqués ci-dessus.

Pour chaque période, un planning est mis à la disposition des parents.

2. AUTORISATION DE SORTIE

En dehors du responsable légal, les personnes **majeures** autorisées à venir chercher l'enfant à l'accueil de loisirs doivent être signalées sur la fiche d'inscription.

Les parents qui auront autorisé leurs enfants à quitter seuls le centre de loisirs devront fournir lors de la remise du dossier d'inscription l'autorisation de sortie du centre dûment signée. (Document joint au règlement intérieur).

Les enfants seront alors libérés aux horaires de fermeture de l'accueil de loisirs.

3. ACTIVITES

Les enfants seront amenés à se déplacer sur différents sites.

De nombreuses activités sont proposées (atelier multimédia, arts plastiques, tennis, équitation, Tir à l'arc, voile, Squash, théâtre, piscine, plongée...).

Concernant les activités de pleine nature, escalade, kayak, BMX, jeux collectifs, orientation, voile, natation, équitation, tennis, les enfants sont amenés à se déplacer sur des lieux appropriés.

Différentes visites complètent les différents programmes d'activités.

Afin de profiter des diverses activités inscrire nécessairement vos enfants lors des jours d'inscriptions prévus; le nombre de places étant limité.

Les non-inscrits ne pourront prétendre bénéficier de ces animations !

Pour éviter de pénaliser le groupe d'enfants, il est demandé aux parents :

- d'être ponctuels
- avertir rapidement le responsable du centre en cas de désistement
- respecter les différentes recommandations.

Par ailleurs, l'accueil de loisirs informe les parents que le transport des enfants est assuré par une compagnie privée de bus, soit par les bus de la Communauté des communes du Cap Corse (autorisation de transport à signer).

4. ALIMENTATION / ENTRETIEN

Le goûter du matin et de l'après midi est fourni par la famille.

Merci de privilégier biscuits non chocolatés, fruits, barres céréales, compotes.

Concernant les repas, ils seront fournis par les parents sous forme de pique-nique froid conditionné dans une glacière avec des pains de glace. Les pique-niques seront stockés dans un réfrigérateur lors des journées en centre.

Les allergies alimentaires devront être signalées et justifiées par un certificat médical.

Le nettoyage du Centre est effectué quotidiennement après le départ des enfants.

IV LES TARIFS

Selon le quotient familial (CAF ou autres) / en fonction de vos revenus.

Le règlement doit s'effectuer lors de l'inscription.

Toute journée réservée est due; Aucun remboursement ou avoir ne sera effectué.

Les frais d'adhésion sont renouvelables à chaque rentrée scolaire;

V ENCADREMENT

Lors des sorties, dans le respect de la réglementation et pour répondre aux besoins de l'animation l'équipe est renforcée par des intervenants diplômés d'état pour la pratique des activités dites « à risque » (VTT, Voile, Equitation.....).

VI SECURITE / HYGIENE

En cas de problème, le personnel de l'accueil se charge de contacter les parents.
Le personnel du Centre n'est pas autorisé à administrer des médicaments à l'enfant.
Les parents sont priés de signaler à la direction les problèmes de l'enfant.
Le responsable de l'accueil se réserve le droit de refuser un enfant ne présentant pas les conditions suffisantes d'hygiène. (Ex : traitement des poux non effectué).

VII ASSURANCE

L'accueil collectif de mineurs est assuré en Responsabilité Civile auprès de l'APAC Assurances. Chaque jeune doit adhérer à la Ligue de l'enseignement. Cette adhésion lui procure aussi des garanties d'assurance (adhésion à l'année scolaire/Attestation d'assurance fournie sur demande).

VIII DIVERS

Lors des sorties, l'enfant devra se munir d'un petit sac à dos comprenant **une bouteille d'eau 1,5L** (Pas de Jus de Fruits, Sodas...), chaussures adaptées, casquette, crème solaire.....
En ce qui concerne les activités nautiques, prévoir maillot de bain, vêtements de rechanges serviette de bain, tongs...

Photos & vidéos : Les enfants seront pris en photo et filmé dans le cadre de l'accueil collectif de mineurs.
Les images pourront être utilisées au cours des animations et éventuellement diffusées.

Le port de bijoux est interdit, ainsi que tous les appareils high-tech (consoles de jeux, baladeurs, lecteurs mp3, appareils photos, les téléphones portables).

Le personnel ne peut être tenu responsable des pertes ou détériorations éventuelles.

Tout enfant ayant un comportement visant à troubler la bonne marche de l'accueil collectif sera sanctionné, voir exclu.

Tout manquement au règlement peut justifier l'exclusion d'un jeune.

L'Organisateur



ACCUSE DE RECEPTION Règlement intérieur ALSH CAPI CORSU

Je soussigné (e).....Parent, tuteur légal
de l'enfant déclare avoir pris connaissance
du présent règlement.

Je déclare y souscrire entièrement et autoriser mon enfant à participer à toutes les activités y
compris sorties, baignades en mer ou en piscine, prévues par la Direction de l'accueil.

Je m'engage à fournir les documents nécessaires à l'inscription et à me conformer aux
modalités de paiement.

Je m'engage, s'il y a lieu, à rembourser les frais médicaux occasionnés en cas d'intervention
du médecin ou autres.

Fait à le

Lu et approuvé

Signature (qualité du signataire)

***AUTORISATION DE TRANSPORT
ACCUEIL COLLECTIF DE MINEURS SANS HEBERGEMENT
CAPI CORSU**

Je soussigné(e) autorise
mon fils ma fille
à prendre l'autobus affrété par la ligue de l'enseignement de Haute-Corse lors des différentes
sorties (autobus privé soit appartenant à la Communauté des communes du Cap Corse).

Fait à

Le

Signature
(Précédé de la mention lu et approuvé)

*** AUTORISATION DE DROIT A L'IMAGE
ACCUEIL COLLECTIF DE MINEURS SANS HEBERGEMENT
Capi Corsu**

J'autorise l'équipe d'animation et l'organisateur à utiliser l'image de mon enfant sur support photographique, informatique, vidéo pour la présentation, l'illustration ou reportage presse de l'accueil de loisirs sans hébergement Capi Corsu.

Oui

Non

Fait à

Le

Signature

(Précédé de la mention lu et approuvé)

*** AUTORISATION DE SORTIE enfant non accompagné
ACCUEIL COLLECTIF DE MINEURS SANS HEBERGEMENT
Capi Corsu**

Je soussigné(e),.....tuteur légal de

l'enfant.....l'autorise à regagner seul et par ses
propres moyens son domicile à l'heure de fermeture de l'accueil de loisirs sans hébergement
CAPI CORSU, situé /

- Sur la Commune de Luri, dans les locaux de l'école de Luri Hameau de Piazza
20228 Luri.
- Sur la commune de Brando dans les locaux de l'école de Brando Route du Cimetière
20222 Brando.

Oui

Non

Fait à

Le

Signature

(Précédé de la mention lu et approuvé)